

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **7 décembre 2022**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **22**
Nombre de pouvoirs : **7**

Le quatorze décembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNEUSSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD ; Mme Sandra DELIBIT à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT ; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER ; M. Adrien SEIXAS à Mme Marilou PADILLA-RATELADE et Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : dl20221214-014

Matière : 7.5.6 - Finances locales – subventions – demande de subventions de la collectivité

Objet : **CONTRACTUALISATION DEPARTEMENTALE 2021-2023 AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – REPRISE DES SOLS DES RESERVES, TRAVAUX DE CHAUFFAGE A L'HOTEL BONNOT DE BAY ET ECLAIRAGE DE LA SALLE D'EXPOSITION (MUSEE DU PAYS D'USSEL)**

Considérant que dans le cadre du contrat de solidarité communal 2021-2023 passé entre le Conseil Départemental et la Ville d'Ussel approuvé lors du Conseil Municipal du 21 juillet 2021, la Ville a ciblé comme action à réaliser la reprise des sols des réserves, les travaux de chauffage à l'Hôtel Bonnot de Bay et l'éclairage de la salle d'exposition (musée du Pays d'Ussel).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Corrèze comme suit :

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux	Montant en € H.T.
Rénovation de locaux communaux – Musée – Reprise du sol des réserves – Travaux chauffage Hôtel Bonnot de Bay – Eclairage galerie exposition	25 000.00 €	30 000.00 €	Etat - D.E.T.R. - R.T.	30 %	7 500.00 €
			Etat - D.S.I.L.	40 %	10 000.00 €
			Conseil Départemental de la Corrèze	10 %	2 500.00 €
			Sous-Total des Aides Publiques	80 %	20 000€
			Autofinancement	20 %	5 000.00€
TOTAL	25 000.00 €	30 000.00 €	TOTAL	100 %	25 000.00 €

La Ville prendra à sa charge le coût résiduel de l'opération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20221214-dl20221214-014-DE
Date de télétransmission : 05/01/2023
Date de réception préfecture : 05/01/2023
Date de mise en ligne : 05/01/2023



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe Arfeuillere
Christophe ARFEUILLERE